

# Une analyse de la position des professeurs d'université dans la hiérarchie des revenus privés au Québec?\*

PIERRE LEFEBVRE†

---

## RÉSUMÉ

*Cet article présente une analyse de la rémunération des professeurs d'université et de son évolution depuis 1972 au Québec. À l'aide de l'Enquête sur les finances des consommateurs, les distributions du revenu privé des ménages québécois sont construites par quintiles pour certaines années. En utilisant la rémunération moyenne des professeurs d'université ceux-ci sont situés dans la hiérarchie des revenus et leur progression balisée. Quelques remarques qualifient la position des professeurs d'université qui apparaissent comme faisant partie des classes supérieures de revenu.*

---

## ABSTRACT

*This article presents evidence on Quebec university professors salaries and their growth since 1972. Then, with the help of Consumer Finance Surveys, data on the distribution of household private income is assembled for different years. The mean salaries of university professors are used to position them in these income distributions. The paper provides a discussion of their position which is in the top groups in terms of earned-income.*

---

\* Je remercie mon collègue Clément Lemelin ainsi que Robert Baril assistant de recherche au LABREV pour leurs commentaires et suggestions. Les critiques de deux arbitres anonymes de la revue ont permis d'améliorer substantiellement une première version de cette étude. Je remercie aussi le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour son soutien financier. L'auteur reste le seul responsable du contenu de cet article.

† Professeur, Département des sciences économiques, Université du Québec à Montréal

## INTRODUCTION

Les rémunérations des employés du secteur public relativement à celles qui prévalent dans le secteur privé sont devenues sujet d'analyses et de discussions. Comme on trouve d'ailleurs au coeur du débat économique et social le partage des ressources entre le secteur privé et le secteur public.

Le niveau de rémunération des professeurs d'université au Québec a aussi fait l'objet d'interrogations. Le présent travail s'inscrit dans ce courant de réflexion, alors qu'il vise à préciser d'une part, l'évolution du niveau des rémunérations des professeurs d'université au Québec depuis 1972 et, d'autre part, à situer leur rémunération dans la hiérarchie des revenus privés de l'ensemble des québécois.

Cette approche à l'étude des rémunérations dans le secteur public a un intérêt certain. Puisque la politique gouvernementale de contrôle de l'inflation s'est traduite, entre autres choses, par des balises quant à l'augmentation des salaires dans le secteur public. Au Québec, les restrictions salariales ont été appliquées avec une volonté d'équité; et il fut nécessaire, avec l'imposition de décrets fixant les rémunérations des employés du secteur public et parapublic, de tracer une frontière nécessairement arbitraire entre les moins bien et les mieux rémunérés, entre les bas et les hauts salariés.

On peut dire que, dans ce domaine, consulter ses préjugés est une méthode trop souvent employée. Ce qui est, peut-être, l'alibi d'un idéologisme paresseux ou d'un obscurantisme intéressé. L'analyse des statistiques et l'examen des faits sont plus ennuyeux, mais de combien plus judicieux pour la compréhension de la réalité sociale de la hiérarchie des revenus et des inégalités de revenu.

La démarche sera la suivante. La première section présente la rémunération des professeurs d'université et son évolution depuis 1972. Puis, on établit la hiérarchie des revenus privés des ménages québécois pour certaines années. À l'aide de l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1973, 1975, 1977 et 1979, les distributions correspondantes du revenu des ménages québécois sont construites par quintiles (ou en cinquante groupes). Enfin, utilisant la rémunération moyenne des professeurs d'université ceux-ci sont situés dans la hiérarchie des revenus et leur progression balisée. Quelques remarques finales tiennent lieu de conclusion.

### **La rémunération des professeurs d'université**

Au mois d'octobre de chaque année la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Universitaire (DGERU) du ministère de l'Éducation demande aux établissements universitaires de remplir une fiche pour chaque professionnel de l'université. Ces données permettent à la DGERU de caractériser la masse salariale (CMS), particulièrement celle des professeurs-chercheurs à plein temps. Ceux-ci sont des professeurs et des chercheurs qui exercent des fonctions professionnelles d'enseignement et/ou de recherche. On sépare les professeurs-chercheurs eux-mêmes en deux catégories: les professeurs-chercheurs médecins et les non-médecins.

Les données présentées par la DGERU répartissent les effectifs engagés et les rémunérations suivant l'âge, le rang universitaire et le diplôme au 1er juin de chaque année des professeurs-chercheurs à plein temps. Les effectifs engagés sont présentés comme des données réelles alors que leur rémunération est estimée. En effet, la DGERU, à partir des renseignements fournis par les établissements universitaires, transforme statistiquement les informations sur les rémunérations.

La rémunération annualisée de base <sup>1</sup> des effectifs engagés est estimée à l'aide d'une modèle polynomial de second ordre par la méthode des moindres carrés.<sup>2</sup>

Cette méthode permet à la DGERU d'estimer la rémunération moyenne des professeurs-chercheurs par tranche d'âge suivant le rang universitaire ou le diplôme. Il ne nous importe pas de discuter ici la validité ou la qualité prévisionnelle de cette relation. Il nous suffit de savoir que la DGERU dans ses calculs prend en considération les valeurs réelles des rémunérations des effectifs engagés et qu'ainsi la rémunération moyenne estimée de l'ensemble des professeurs correspond à la rémunération moyenne observable.

Nous considérerons par la suite que la rémunération moyenne – par ailleurs pratiquement égale à la rémunération médiane de l'ensemble des professeurs-chercheurs<sup>3</sup> – comme un indicateur global très fidèle de la situation de rémunération des professeurs d'université puisque les écarts de rémunérations observables entre les professeurs-chercheurs,<sup>4</sup> quoique peu prononcés par rapport à ce qu'on observe dans la société,<sup>5</sup> sont justifiables et “productifs”.<sup>6</sup> En effet, dans les universités, de façon générale, les échelles des traitements sont établies sur trente ans; ce qui correspond à ce qu'on appelle un plan de carrière. L'avancement dans une échelle se fait automatiquement d'une année à l'autre en reconnaissance de l'expérience. Alors que la promotion d'un rang universitaire à l'autre, qui entraîne le passage non automatique d'un échelle de traitement à l'autre, vient reconnaître l'excellence dans la carrière comme professeur et comme chercheur.

Avant de discuter l'évolution des salaires moyens des professeurs-chercheurs, présentée aux tableaux 1 et 2, quelques précisions préalables sont appropriées:

- a) Un certain nombre de professeurs-chercheurs ne travaillent pas à plein temps. La DGERU annualise leur traitement. Par ailleurs leur importance tend à diminuer: en 1972-73, 9.4% des effectifs engagés ne travaillaient pas à plein temps, alors que ce pourcentage était de 7.3% en 1978-79 (C.M.S., document général).
- b) Certains professeurs-chercheurs n'ont pas de rang universitaire ou n'ont pas de diplôme universitaire. De sorte qu'il peut y avoir des différences entre les effectifs suivant âge et rang universitaire et diplôme. La proportion de ces professeurs-chercheurs n'ayant pas de rang universitaire ou de diplôme est faible et tend à diminuer.

Le tableau 1 résume les informations présentées par la DGERU concernant les professeurs-chercheurs. On observe que les salaires moyens semblent avoir augmenté substantiellement depuis 1972. La rémunération moyenne peut être influencée par les caractéristiques des professeurs-chercheurs comme la diplomation, l'expérience ou la proportion d'agrégés et de titulaires. Le tableau 1, à cet égard, révèle certains faits. Les diplômés de 3e cycle forment une proportion importante de l'ensemble des professeurs-chercheurs quoique cette proportion semble relativement stable depuis 1974 avec une tendance à la hausse. Depuis 1972, le corps professoral a vieilli de façon significative, soit de 5 ans entre 1972 et 1980. Egalement, la proportion des agrégés et titulaires, qui a une influence importante sur la rémunération moyenne, a augmenté régulièrement et substantiellement.

TABLEAU 1  
Ensemble des universités  
Professeurs-chercheurs "non-médecins" à plein temps  
Effectifs engagés et rémunérations annuelles de base  
moyennes au 1er juin de l'année

		1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
A	Effectifs suivant âge et rang universitaire	4364	4459	4527	5183	5395	5458	5530	5634	5708
	Rémunération moyenne (\$)	14,479	15,433	16,406	17,561	22,386	25,040	28,101	31,745	34,708
	Age moyen (estimé)	36.8	38.8	39.0	39.2	38.6	40.0	40.6	41.2	42.0
	Agrégés et titulaires (%)	1819 (42%)	1899 (43%)	2290 (51%)	2322 (45%)	2603 (48%)	2831 (52%)	3106 (56%)	3147 (56%)	3369 (59%)
B	Effectifs suivant âge et diplôme	n.d	4732	4918	5183	5338	5458	5530	5634	5708
	Rémunération moyenne (\$)	n.d	15,239	16237	17,561	21,311	25,040	28,101	31,745	34,708
	Age moyen (estimé)	n.d	38.7	38.8	39.2	39.6	40.0	40.6	41.2	42.0
	Diplômés de 3e cycle (%)	n.d	2310 (44%)	2732 (56%)	2878 (56%)	2861 (45%)	3054 (56%)	3161 (57%)	3170 (57%)	3370 (58%)

Source: DGERU, Caractérisation de la masse salariale, différentes années.

TABLEAU 2  
Rémunérations annuelles moyennes  
des professeurs-chercheurs, salaires industriels moyens et taux d'augmentation,  
Québec 1972-1980

		1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
A	Rémunération (1) moyenne au 1er juin	\$14,479	\$15,239	\$16,237	\$17,561	\$21,311	\$25,040	\$28,101	\$31,745	\$34,708
	Taux d'augmentation		5.2%	6.6%	8.5%	21.4%	17.5%	12.2%	13%	9.3%
B	Rémunération (2) moyenne sur la base d'une année civile		\$14,859	\$15,738	\$16,899	\$19,436	\$23,176	\$26,571	\$29,923	\$33,227
	Taux d'augmentation			5.9%	7.4%	15%	19.2%	10.5%	12.6%	11%
C	Salaires (3) industriel moyen au Québec	\$7,374	\$ 7,862	\$ 8,866	\$10,312	\$11,554	\$11,554	\$13,822	\$15,080	\$16,723
	Taux d'augmentation		6.6%	12.8%	16.3%	12.1%	10.9%	7.8%	9.1%	10.9%

(1) Source: Tableau 1 partie B. (2) Les données de la partie A sont transformées en rémunération moyenne sur la base d'une année civile en faisant une moyenne mobile. (3) Source: Statistique Canada, "Emploi, gains et durée du travail" cat. no. 72-002. Il s'agit des salaires et traitements hebdomadaires moyens multipliés par 52.

Les taux d'augmentation du salaire annuel moyen des professeurs-chercheurs, depuis 1972, apparaissent au Tableau 2. Une première comparaison peut être faite avec le salaire industriel moyen au Québec. Il ressort que du 1<sup>er</sup> juin 1972 au 1<sup>er</sup> juin 1980 la rémunération moyenne des professeurs d'université a augmenté de 139.7%, comparativement à 126.8% pour le salaire industriel moyen. Si on veut être plus strict dans nos comparaisons, on peut rapporter la rémunération moyenne au 1<sup>er</sup> juin en rémunération moyenne sur l'année civile au moyen d'une moyenne mobile. Sur cette base, le taux d'augmentation de la rémunération moyenne des professeurs est de 123.6% entre 1973 et 1980 par opposition à 112.7% pour le salaire industriel moyen.<sup>7</sup>

On peut également observer que le salaire moyen des professeurs-chercheurs qui, en 1973, s'établissait à un peu moins du double du niveau du salaire industriel moyen (1.89) se trouve à être égal, à toutes fins pratiques, au double de ce dernier en 1980 (1.98).

### La hiérarchie sociale des revenus privés au Québec

Depuis 1950 Statistique Canada recueille des données sur les revenus des familles et des particuliers. A partir de l'année 1965 les enquêtes comportent un échantillon représentatif de tous les ménages privés au Canada. Tous les deux ans, depuis 1972, l'échantillon est de grande taille, permettant d'obtenir des répartitions du revenu pour chaque province. De plus, les fichiers de micro-données des enquêtes de 1974, 1976, 1978 et 1980 portant sur les revenus de l'année précédente sont disponibles, ce qui rend possible des analyses très fines des inégalités de revenus.<sup>8</sup>

Les unités titulaires de revenu dans les Enquêtes sur les finances des consommateurs (E.F.C.) sont des *unités familiales*. Celles-ci désignent collectivement les *personnes seules* et les *familles* de deux membres ou plus. Une personne seule est "une personne qui vit seule ou qui occupe une chambre dans un ménage avec lequel elle n'a aucun lien de parenté". Alors que la famille se définit comme "un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont unies par filiation, mariage ou adoption". Les différentes enquêtes permettent donc de connaître les revenus de chacune des unités familiales. Ainsi on peut dire que ces enquêtes caractérisent la situation de revenu de la presque totalité des "ménages" québécois.<sup>9</sup>

Les revenus des unités familiales peuvent provenir de plusieurs sources. L'E.F.C. permet de distinguer le revenu privé<sup>10</sup> (excluant tous les transferts monétaires gouvernementaux) des unités familiales, de leur revenu total<sup>11</sup> (après versements des prestations de transferts) et de leur "revenu disponible" (après paiements des impôts personnels directs).

Pour chacun de ces différents concepts de revenu on peut construire une distribution des revenus et caractériser son inégalité parmi les unités familiales. Mais l'objectif premier est plutôt de présenter la distribution du revenu privé des unités familiales québécoises en classes très fines — aussi fines que le permettent les propriétés statistiques l'E.F.C. — afin de voir à quelle classe de revenu appartiennent les professeurs d'universités. On procèdera en divisant l'ensemble des unités de revenu

en cinquantiles (ou en cinquante groupes) et en calculant le revenu moyen de chaque cinquantile ainsi que son écart-type.

Le tableau 3 présente le revenu privé moyen des différents cinquantiles, pour les années 1973, 1975, 1977 et 1979. L'écart-type correspondant à chaque revenu est une bonne approximation des bornes de chaque quantile. Il faut noter que chaque quantile comprend un nombre similaire, mais différent chaque année, d'unités familiales (soit le nombre total des unités familiales divisé par cinquante).<sup>12</sup> Le revenu moyen de l'ensemble des unités familiales pour chacune des années apparaît également à la fin du tableau.<sup>13</sup>

Ayant établi les revenus moyens des "ménages" québécois classés en cinquante groupes selon le revenu de chaque ménage pris individuellement, il nous reste à placer le groupe des professeurs d'université dans cette hiérarchie des revenus.

### **La position des professeurs dans la hiérarchie sociale des revenus**

Pour établir cette position, il faut comparer ce qui est le plus comparable. Les hiérarchies ou les distributions de revenus privés dégagées précédemment, pour différentes années, à l'aide de l'E.F.C., sont les échelles les plus pertinentes pour situer la position des professeurs d'université.

Quoique les revenus privés des unités familiales soient surtout constitués des revenus de travail des membres du ménage pour la majorité d'entre eux, ils comprennent néanmoins certains revenus provenant de d'autres sources privées.<sup>14</sup> Comme les informations sur le salaire des professeurs d'université ne porte que sur leur traitement de base à l'exclusion de primes et de tout autre revenu, en posant que leur revenu privé est égal à leur salaire, on établit donc la position minimale des professeurs dans la hiérarchie des revenus privés.<sup>15</sup>

On a déjà constaté que le traitement moyen du professeur d'université transformé sur la base des années civiles, a augmenté de 123.6% entre 1973 et 1979. Le revenu privé moyen de l'ensemble des ménages québécois, quant à lui, a augmenté de 92.7% sur la même période. Ainsi les professeurs auraient du gagner plusieurs rangs dans la hiérarchie des revenus privés. Le tableau 3 permet d'établir l'évolution de leur position. En 1973, avec un salaire moyen de \$14,859, les professeurs d'université se trouvent dans le 41<sup>ème</sup> quantile, soit avec les unités familiales dont le revenu privé moyen était de \$14,705. Ils étaient donc déjà en 1973 avantagement situés dans la hiérarchie des revenus privés.

Puis, entre 1973 et 1975, années où le taux d'inflation fut élevé, les professeurs reculent quelque peu dans l'échelle. En 1975, avec un salaire privé moyen de \$16,899, les professeurs se retrouvent au 38<sup>ème</sup> quantile. Durant cette période le revenu moyen du professeur d'université augmentait de 13.7%, tandis que le revenu privé moyen des ménages augmentait de 25.5%. La reconquête, en quelque sorte, de la position relative de 1973, s'étend jusqu'en 1979. Avec un salaire moyen de \$23,176 en 1977, les professeurs passent au 40<sup>ème</sup> rang; et mieux en 1979, avec un salaire moyen de \$29,923 ils étaient au 42<sup>ème</sup> rang supérieur sur cinquante de la hiérarchie des revenus.

TABLEAU 3: REVENU PRIVÉ MOYEN (YP) par quintile de revenu, ensemble des unités familiales,  
 Québec, 1973, 1975, 1977, 1979<sup>(1)(2)(3)</sup>

QUANTILE	1973		1975		1977		1979	
	Y P	ECART-TYPE	Y P	ECART-TYPE	Y P	ECART-TYPE	Y P	ECART-TYPE
1	*	*	*	*	*	*	*	*
2	*	*	*	*	*	*	*	*
3	*	*	*	*	*	*	*	*
4	0	0	0	0	0	0	0	0
5	13	24	0	0	0	0	0	0
6	279	136	72	70	188	117	138	115
7	758	122	397	113	656	152	732	242
8	*	*	901	162	1245	184	1434	195
9	*	*	1459	160	1862	203	2289	273
10	2077	109	2027	156	2521	201	3140	238
11	2546	134	2556	159	3258	214	4088	303
12	3028	115	3117	162	4021	222	5053	250
13	3484	139	*	*	4952	254	6010	266
14	3945	115	4388	181	5721	202	7053	295
15	4350	116	5050	180	6456	290	*	*
16	4731	120	5631	205	7300	190	8752	259
17	5104	100	6327	178	8047	173	9574	227
18	5454	95	6853	126	8680	176	10235	224
19	5827	128	*	*	9273	210	11042	250
20	6232	145	7833	163	10002	154	11803	160
21	6649	118	8328	134	10641	189	12498	244
22	6997	81	8828	148	11187	148	13225	186
23	7345	105	9231	130	11798	178	13954	166
24	7650	100	9726	140	12355	177	14574	195
25	7980	82	10140	120	12983	201	15168	175
26	8305	106	10555	127	13581	159	15875	209
27	8638	98	11050	111	14190	196	16620	253
28	8958	81	11522	139	14817	178	17396	244
29	9333	123	11964	107	15426	178	18154	192
30	9740	124	12393	121	16035	168	18820	194
31	10065	81	12881	130	16605	182	19521	193
32	10408	108	13364	128	17239	192	20113	166
33	10807	131	13868	145	17895	194	20767	205
34	11181	118	*	*	18639	210	21639	256
35	11594	111	14885	148	19310	201	22612	324
36	11969	94	15388	154	20065	200	23603	262
37	12433	149	15913	141	20708	194	24472	255
38	12932	141	16458	167	21440	249	25413	311
39	13451	154	17104	216	22377	293	26521	317
40	14050	171	17756	161	23519	340	27697	368
41	14705	204	18481	240	24403	274	*	*
42	15407	217	19329	262	25504	416	30062	352
43	16107	217	20146	242	26786	354	31470	435
44	16937	239	21229	353	28234	486	33088	434
45	17822	245	22420	366	29951	582	34778	590
46	18982	409	23956	538	32283	742	37230	793
47	20344	419	25828	554	35069	889	40186	898
48	22244	723	*	*	39151	1413	43820	1386
49	25526	1204	32612	2074	50154	8017	50201	2262
50	38021	11075	47435	11237	*	*	72303	19402
Ensemble des unités Familiales	9127	7783	11455	9747	14317	11795	17590	15033

(1) Source: Microdonnées pondérées de l'E.F.C. de 1974, 1976, 1978, 1980, calculs de l'auteur.

(2) Une étoile indique que le chiffre est statistiquement non-significatif.

(3) Il y avait en 1974: 38,384 unités Familiales par quintile et au total 1,919,190 unités de revenu.

1976: 41,240 unités Familiales par quintile et au total 2,062,000 unités de revenu.

1978: 42,535 unités Familiales par quintile et au total 2,126,740 unités de revenu.

1980: 43,880 unités Familiales par quintile et au total 2,194,030 unités de revenu.



L'exercice nous permet donc de situer de façon minimale les professeurs d'université dans la hiérarchie des revenus de l'ensemble des "ménages" québécois. Minimale, puisque d'une part, la majorité des professeurs a certainement quelques autres revenus privés, ne serait-ce que les revenus d'intérêt touchés sur les inévitables encaisses bancaires. En effet, statistiquement, à mesure qu'on se déplace vers le sommet de la hiérarchie des revenus, plus on observe fréquemment que les unités familiales ont, en plus de leur revenu de travail, des revenus provenant de placements ou de leur épargne.<sup>16</sup> Les salaires des professeurs d'université les situent parmi ces classes de revenu. Compte tenu de leur âge, ils en sont à l'étape, dans leur cycle de vie, la plus active professionnellement, où les épargnes deviennent possibles.

D'autre part, les professeurs d'université, à l'image du reste des travailleurs, sont eux aussi membres d'unités familiales où il peut y avoir un conjoint avec un revenu de travail.<sup>17</sup> N'ayant pas ces informations nous ne pouvons déterminer plus exactement la position de l'ensemble des professeurs d'université. On voit cependant, qu'il ne faut pas ajouter beaucoup de revenu à une unité familiale pour la faire passer d'une classe de revenu à l'autre.<sup>18, 19</sup>

En outre, les hiérarchies successives des revenus sont établies pour l'ensemble des ménages québécois sans distinction quant à leurs caractéristiques socio-démographiques. Un nombre important de ces ménages ont pour chef des retraités, des personnes au début de leur vie de travail, des personnes qui ne travaillent pas ou peu. Alors que la majorité des professeurs d'université a entre 30 et 60 ans, ils en sont à la période de leur cycle de vie la plus productive et active, là où les revenus de travail atteignent un sommet.

### Remarques finales

1. La situation favorable des professeurs d'université, eu égard à leur rémunération salariale, n'est pas récente, elle remonte à au moins 1973. Depuis, leur position relative dans la hiérarchie des revenus privés s'est maintenue et même améliorée lorsque l'on considère l'année 1979. Les règlements salariaux dans le secteur public pour 1980 et 1981, applicables aux professeurs d'université, entraînaient des hausses d'environ 13% et de 14%. ils assuraient alors le maintien de la position relative, puisque l'augmentation du revenu personnel agrégé (qui cependant comprend les transferts) au Québec fut approximativement du même ordre de grandeur pour ces années. Par ailleurs, les restrictions salariales imposées par le Gouvernement du Québec en 1983 auront un effet négatif non négligeable sur la position des professeurs d'université. L'exercice devra nécessairement être poursuivi pour la période 1980-1983 afin de l'achever.
2. Ce sont les salaires (moyens) relativement importants payés aux professeurs d'université qui leur donnent une position élevée dans la hiérarchie des revenus privés. Ces salaires sont redevables à la longue période de formation et d'acquisition de l'expérience des universitaires comme professeur et chercheur. Puisqu'on ne saurait parler vraiment de carrière universitaire qu'avec l'acquisition de la permanence ou de l'agrégation, laquelle se fait plutôt vers les 35

ans. Or, à cet âge, la presque totalité des professionnels et des personnes désignées comme la main-d'oeuvre hautement qualifiée, sont déjà bien avancées dans leur carrière.

Poursuivre la discussion sur ce terrain nous conduirait à évaluer normativement la justesse des avantages et charges des professeurs-chercheurs compte tenu de leurs caractéristiques personnelles, de celles des autres travailleurs et de la situation économique de l'ensemble. La question de "ce qui est dû à chacun" est bien sûr celle de la définition et de l'application d'un critère de justice. La question fait l'objet de travaux de la part des économistes, elle ne sera jamais épuisée.<sup>20</sup>

3. Il faut souligner, également, que le revenu privé n'est pas un indicateur exhaustif du bien-être économique. Il ne tient pas compte des transferts publics ni des impôts et cotisations sociales payés qui servent à financer ces mêmes transferts et les dépenses publiques.
4. La comparaison du salaire moyen des professeurs avec les revenus privés de l'ensemble des ménages québécois ne permet donc pas de répondre à la question: les professeurs d'université sont-ils trop ou pas assez payés? Elle permet cependant à chacun de porter un jugement de valeur sur la situation de revenu de ce groupe social. Et il n'y a pas plusieurs jugements que chacun peut porter au gré du hasard, de ses fantaisies ou de ses intérêts plus ou moins avoués. En effet, l'exercice a permis de délimiter assez précisément que la rémunération salariale *des professeurs* d'université est telle qu'au minimum 84% *des ménages* ont un revenu privé plus faible que celle-ci et en contrepartie 16% ont un revenu plus élevé.

Le même exercice peut être fait pour n'importe quel groupe social: policiers, députés, professionnels du gouvernement, enseignants, . . . Il suffit de connaître le revenu moyen du groupe pour le classer dans la hiérarchie des revenus.<sup>21</sup> En cette période où l'on parle de solidarité sociale élargie, pour que ce mot soit plus qu'un terme vague et général — du moins sur le plan économique, celui des revenus — le recours à la hiérarchie existante des revenus peut être utile. Cela peut aboutir à une utilisation plus opérationnelle et mieux fondée de cette idée de solidarité. A ce sujet les restrictions salariales imposées aux employés du secteur public n'apparaissent pas a priori comme un effort inéquitable, du moins en ce qui concerne les professeurs d'université.

#### FOOTNOTES

1. Il s'agit du "traitement annuel tel que défini dans les conventions collectives ou dans les contrats d'embauche du personnel professionnel". Rapport CMS, Document général, 1977-78, p. 4.
2. La relation estimée est la suivante:  $Y_i = \alpha_1 + \alpha_2 A_i + \alpha_3 A_i^2 + e$  où  $Y_i$  = rémunération annualisée de base,  $A_2$  = âge,  $A_2^2$  = âge au carré et  $i$  = chaque professeur-chercheur.
3. Non-medecin Le lecteur devra toujours ajouter cette qualification à l'expression professeur-chercheur.
4. La rémunération des professeurs-chercheurs en fin de carrière est d'environ le double de celle des professeurs-chercheurs en début de carrière.

33 Une analyse de la position des professeurs d'université dans la hiérarchie des revenus privés au Québec?

5. Voir la section suivante.
6. Ce qui ne veut pas dire qu'il en soit ainsi de tous les écarts, comme ceux existants entre les universités, les disciplines, les familles d'appartenance. . . Sur ce sujet voir par exemple Lévesque (1979), Marois (1980).
7. En fait, il s'agit plus du salaire annuel moyen potentiel d'un salarié du secteur industriel qui travaillerait le nombre moyen des heures rémunérées. Le travail à temps partiel et le sous-emploi peuvent réduire par conséquent le salaire industriel moyen effectif.
8. Celle de 1982 portant sur les revenus de 1981, sera disponible à la fin de l'été 1983.
9. Les unités familiales qui tirent leur principale source de revenu d'une solde et d'indemnités militaires sont exclus. Sont également exclus les pensionnaires d'institutions, les personnes vivant dans une réserve indienne ainsi que les personnes vivant à l'étranger de façon temporaire.
10. Le *revenu privé* de l'unité familiale comprend le revenu touché l'année précédant l'enquête et provenant des sources suivantes: les traitements et salaires, le revenu net d'un emploi autonome, les revenus de placement, les pensions de retraite, les rentes, les bourses d'étude, les pensions alimentaires. Sont exclus du revenu: les dons, les règlements forfaitaires de polices d'assurance, les remboursements d'impôt sur le revenu ou de cotisations à des régimes de retraite, les gains ou pertes de capital, le produit de la vente d'un avoir, les héritages et les donations ainsi que les avantages en nature tels que repas, logement.
11. Le *revenu total* de l'unité familiale est son revenu privé auquel s'ajoutent les *transferts* qui sont la somme des montants reçus par tous les membres de la famille au titre des allocations familiales, des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, des prestations des régimes publics de rentes, de l'assurance-chômage, des allocations de formation professionnelle, de l'aide sociale et des autres transferts gouvernementaux.
12. Rappelons que la distribution des revenus par quantile se construit en classant les ménages par ordre de revenu croissant. Les quantiles divisent la population en parties égales. Ainsi les cinquantiles la divise en cinquante parties: le premier cinquantile comprend 2% des ménages et 98% des ménages ont des revenus au-dessus de ceux qui occupent le premier cinquantile. Ces pourcentages sont arbitraires. On aurait pu calculer des quantiles (5 parties égales) ou même des centiles de population (100 parties égales) si les propriétés statistiques de l'enquête l'avaient permis.
13. Il faut souligner que l'E.F.C. ne prétend pas donner une image complète de la situation de bien-être économique des ménages. Certaines sources de revenus sont exclues de l'enquête comme: les gains et pertes au jeu, les sommes héritées au cours de l'année, le produit de la vente de propriété ou de biens personnels, les remboursements d'assurance, les remboursements d'impôts de toute nature, les avantages en nature reçus. . . Sont exclus également les impôts indirects et les impôts fonciers. Par ailleurs l'E.F.C. a quelques faiblesses concernant la fiabilité des estimations du revenu. Le revenu total des canadiens est sous-estimé par l'E.F.C. d'environ 10% par rapport à l'estimé comparable des comptes nationaux. Les différents postes de revenu sont plus ou moins sous-estimés.
14. Le revenu privé a déjà été défini plus haut.
15. En d'autres mots nous sous-estimons leur revenu privé puisque seule la composante salaire (la plus importante) de celui-ci est considérée ici. Nous reviendrons sur ce point plus loin.
16. Peuvent s'ajouter aussi les revenus provenant des sources suivantes: consultations professionnelles, conférences, droits d'auteur, commentaires faits à la télévision. . . Ces sources de revenu sont typiques chez certains professeurs d'université.

17. Dans les unités familiales où il y a plus d'un travailleur, ce deuxième gagne-pain ajoute en moyenne quelques milliers de dollars au revenu du ménage par rapport aux ménages où il n'y a qu'un seul travailleur. Pour une illustration statistique voir: *Gains des hommes et des femmes: certaines années 1967 à 1979*, Statistique Canada, Cat. 13-577 HS.
18. Rappelons qu'il s'agit du salaire annuel de base des professeurs; celui-ci exclut donc tout rémunération versée pour des tâches additionnelles (direction de département, de faculté, . . .) ainsi que tout autre revenu privé.
19. En 1979, le salaire industriel moyen était de \$15,080 alors que le revenu privé moyen s'élevait à \$17,590. La différence est de 17%. Si l'on ajoute ce 17% au salaire des professeurs ils sont rendus au 45ième quantile. Et ce n'est pas aller trop loin. En effet, on néglige alors la corrélation entre l'éducation des conjoints en même temps que la corrélation entre les taux d'activité et le niveau d'éducation.
20. En ce qui concerne spécifiquement les professeurs d'université, les avantages d'une formation de 3ième cycle seraient plus psychiques que monétaires selon certains travaux (Bailey et Schotta, 1972); quoique les rémunérations ne peuvent être très différentes de ce qui prévaut ailleurs sur le "marché", car les professeurs ont, à des degrés divers, une mobilité occupationnelle (Adult, Rutman et Stevenson, 1979; Tuckman, Gapinski et Hagemann, 1977).
21. Chaque personne peut aussi facilement le faire pour elle-même, puisque tous connaissent leur revenu et celui de leur "ménage". Sur cette base, d'ailleurs, on pourrait aussi justifier l'augmentation du salaire des députés fédéraux (McQueen, 1982).

#### BIBLIOGRAPHIE

- Ault, D., Rutman, G. & Stevenson, T. Mobility in the Labor Market for Academic Economists. *American Economic Review*, 1979, 69 (2), 148-153.
- Bailey, D. & Schotta, C. Private and Social Rates of Return to Education of Academicians. *American Economic Review*, 1972, 62(1), 19-31.
- Lévesque, G. *Les écarts de traitements entre les professeurs-chercheurs à plein temps des universités québécoises pour les années 1976-77 et 1977-78*. Montréal: Fédération des associations de professeurs des universités du Québec, 1979.
- Marois, J. Impact de la syndicalisation des professeurs d'université sur la structure de rémunération. Mémoire de maîtrise, Département de sciences économiques, Université de Montréal, 1980.
- McQueen, D. MP's Pay: The Rip-off that Wasn't. *Canadian Public Policy*, 1982, VII (4), 554-560.
- Tuckman, H., Gapinski, J. & Hagemann, R. Faculty Skills and the Salary Structure in Academia: A Market Perspective. *American Economic Review*, 1977, 67 (4), 692-702.
- Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Universitaire, *Caractérisation de la masse salariale, Document Général. Ministère de l'Éducation du Québec*.
- Statistique Canada, *Fichier de micro-données sur le revenu (1973, 1975, 1977, 1979) des familles économiques*. Division du revenu et des dépenses des consommateurs. Enquêtes sur les finances des consommateurs.